

Présentation de la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les intervenants et les objectifs de ce webinaire



Caisse des dépôts

Sékolène Belanger – Business Owner
Nicolas Blais – Responsable d'offre



DGESCO

Christelle Biscay – Responsable de projet

DGESIP

Stéphanie Devèze-Delaunay – Ajointe à la cheffe de département formation, emploi et insertion professionnelle

Emilie Denos – Responsable de projet

DGEFP

Gauthier Donnezan – Chargé de mission

Les objectifs de ce webinaire:

- Informer
- Accompagner
- Répondre aux questions

01 Le solde de la TA en bref

02 Ce qui reste inchangé

03 Calendrier de la plateforme

04 Processus de la plateforme

05 Fonctionnalités de la plateforme

06 Vos questions

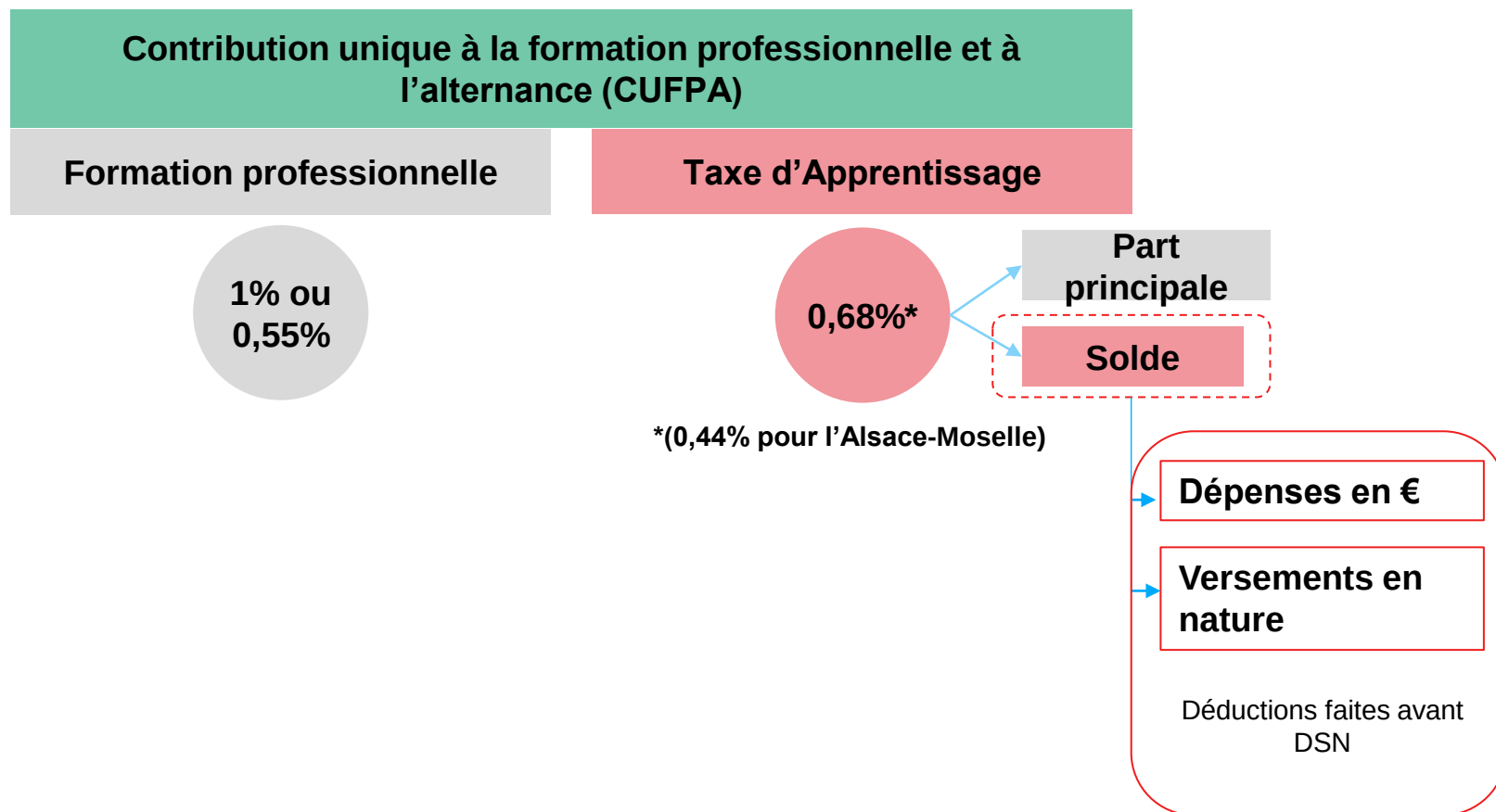
07 Outils pratiques et prochaines échéances

01

**Le solde de la taxe
d'apprentissage en bref**

Le solde de la taxe d'apprentissage, qu'est-ce que c'est ?

Le solde de la TA est calculé sur la masse salariale des entreprises :



Quelle part du solde est gérée par SOLTéA ?

Articles L6241-1 à L6241-5 du code du travail

Ce que gère SOLTéA :

- Des dépenses en euros, versées à des établissements habilités.

Pour financer le développement des formations initiales hors apprentissage et l'insertion professionnelle.

Ce que ne gère pas SOLTéA :

Des subventions en nature,
versées à des CFA.
Pour financer l'apprentissage.

Pourquoi une plateforme de répartition?

Articles L. 6131-4, L. 6131-5 et L.6241-2 du code du travail :

Les établissements destinataires de cette part sont désignés par l'employeur, [...], au moyen d'un **service dématérialisé** mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations.

La Caisse des dépôts et consignations est chargée d'**affecter les fonds, pour le compte de l'employeur, aux établissements destinataires.**

SOLTéA permet de tracer le solde de la taxe d'apprentissage et de sécuriser son reversement.

Son ambition est de contribuer à la qualité de la relation instaurée entre les établissements et les entreprises.

Les acteurs et parties prenantes

Les bénéficiaires



Etablissements
et leurs usagers

Employeurs

Les opérateurs



Collecteurs

Caisse des
Dépôts

Le mandant



L'Etat

Les principes fondateurs de la plateforme



Neutralité

Mettre en visibilité les organismes habilités à percevoir le solde grâce à une information structurée sans promouvoir un établissement ou une offre par rapport à une autre



Transparence

Produire des connaissances sur le reversement du solde



Sécurité

Offrir un accès à la plateforme sécurisé aux établissements et entreprises



Facilité

Proposer un service ergonomique aidant les employeurs à formaliser leurs choix et leur offrant, dans une logique de parcours global, un accompagnement de bout en bout pour le reversement du solde

A red geometric border consisting of a vertical line on the left, a horizontal line at the bottom, and a diagonal line on the right that connects the top and bottom lines, forming a right-angled triangle shape.

02

Ce qui reste inchangé

Une volonté de stabilité

Vous devez **être habilités.**
Les règles de droit ne changent pas*.



Vous êtes **acteurs de vos partenariats** avec les employeurs



designed by freepik

Vous disposez d'une **information complète sur les sommes qui vous sont attribuées** par chaque employeur



DATABASE DEVELOPER

* Vérifiez bien les informations que vous avez communiquées aux services instructeurs avant leur parution au 31/12.

Focus sur les listes officielles d'établissements habilités

Articles L. 6241-5; R. 6241-21; R. 6241-22 du code du travail :

Il existe 2 types de listes officielles : nationale et régionales.

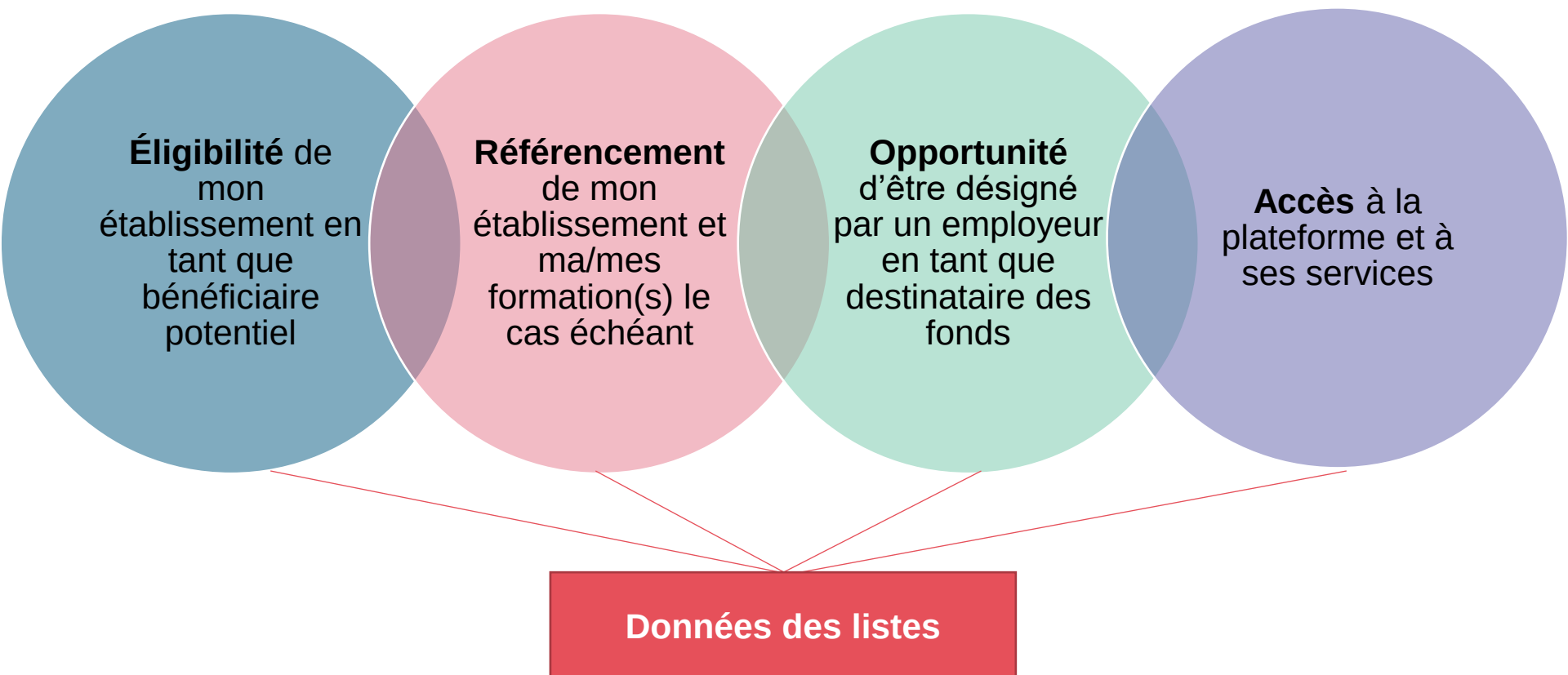
Les procédures d'instructions sont consultables sur les sites des ministères (liste nationale) et des préfetures de région (listes régionales).

Il existe 13 catégories d'établissements éligibles, définies dans l'article L.6241-5 du code du travail

Sont éligibles :

- Des établissements sans formations associées (catégories 7 à 13)
- Des établissements avec des formations associées (catégories 1 à 6).
Dans ce cas, 2 conditions cumulatives pour les formations :
 - code RNCP actif ;
 - formation dispensée à temps complet et de manière continue.

Pourquoi est-ce important ?



Elaboration des listes pour 2023

Instruction des listes

Novembre 2022

Date légale de publication des listes

31 Décembre 2022

Ingestion des listes sur la plateforme

Janvier – Février 2023

Ouverture du portail établissements Soltéa

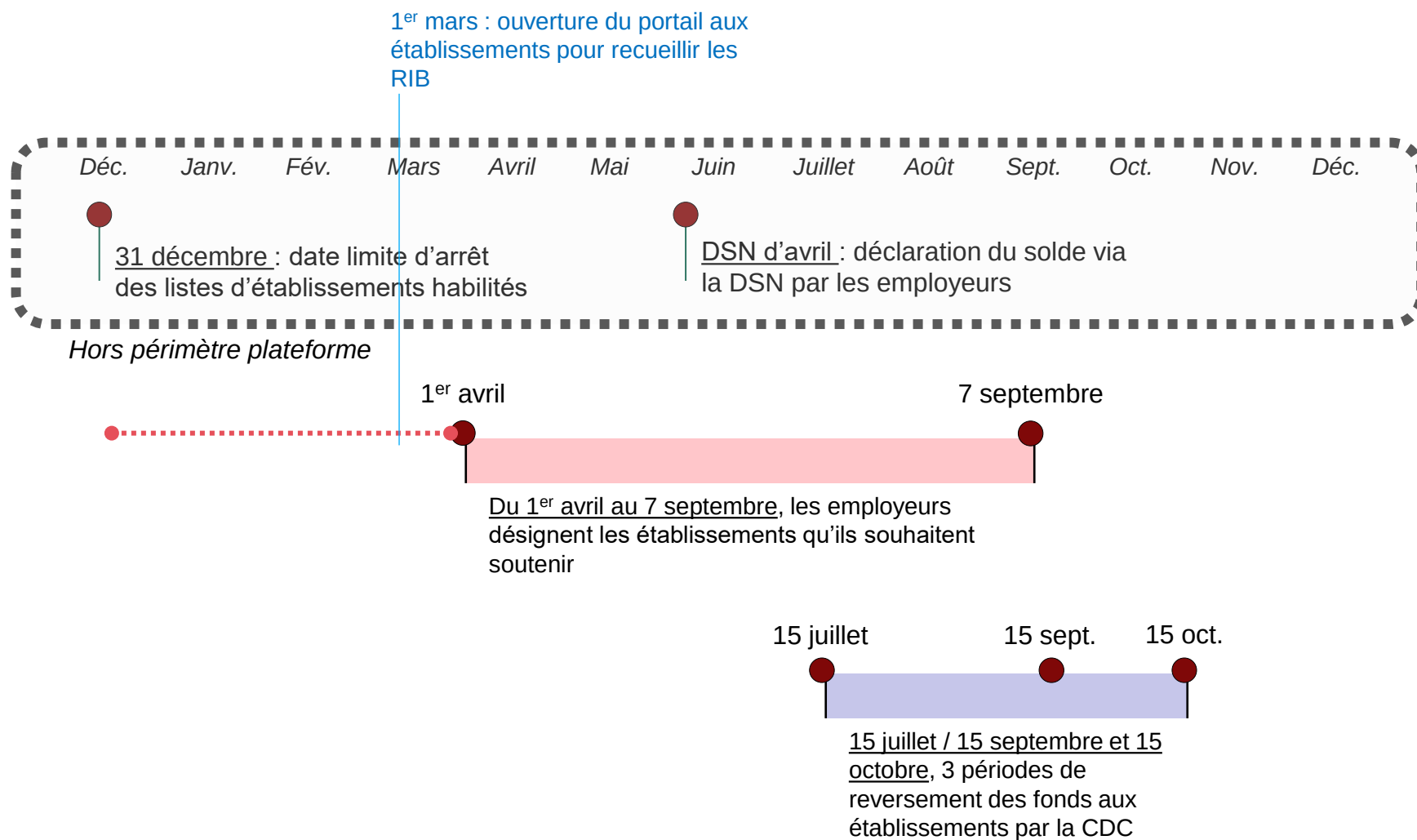
Mars 2023

A red geometric border frames the top and right sides of the slide. It consists of a horizontal line at the top, a vertical line on the right, and a diagonal line on the left that connects the top and bottom edges. The number '03' is positioned in the upper right area of the slide.

03

Calendrier de la plateforme

Calendrier de la plateforme



Votre calendrier et vos actions

Avant le 31/12/22	Mars 2023	A partir de mars 2023	Juillet à octobre 2023
Votre habilitation au sein des listes*	Votre inscription au service sur Net entreprises	Votre connexion sur Soltéa pour renseigner votre RIB	La possibilité de recevoir des fonds et suivre les fléchages

* Vérification des informations transmises aux services instructeurs

Vous nous avez posé des questions sur ...

Le calendrier de collecte et reversement du solde de la taxe d'apprentissage

Pourquoi avez-vous mis en place ce calendrier de versement?

Comment est effectuée la déclaration/répartition du solde au sein d'un groupe composé de plusieurs établissements ?

Qu'est-il prévu pour les fonds qui ne seraient pas fléchés par les entreprises à l'issue de la campagne ?

Vous nous avez posé des questions sur ...

Le calendrier de collecte et reversement du solde de la taxe d'apprentissage

Pourquoi avez-vous mis en place ce calendrier de versement?

Le calendrier de la plateforme est soumis au calendrier de la DSN : en conséquence, les versements ne peuvent être opérés qu'après réception des fonds par la CDC, soit à compter du 15/07.

Comment est effectuée la déclaration/répartition du solde au sein d'un groupe composé de plusieurs établissements

La déclaration du solde se fera par la DSN donc par chaque établissement au sein de l'entreprise (Siret). La répartition sera donc également effectuée par Siret.

Qu'est-il prévu pour les fonds qui ne seraient pas fléchés par les entreprises à l'issue de la campagne ?

Les fonds non-fléchés par les entreprises seront affectés aux établissements selon des critères définis juridiquement.

A red geometric frame consisting of a diagonal line from the bottom-left to the top-right, a horizontal line at the top, a vertical line on the right, and a diagonal line from the top-right to the bottom-right.

04

Processus de la plateforme

L'accès à la plateforme

Un accès simple et sécurisé en 2 étapes

Plateforme Net-entreprises pour vous donner les droits d'accès

- Une plateforme commune à de nombreux services qui vous fournira les droits d'accès (mot de passe) pour vous connecter à Soltéa
- Vous n'aurez à vous connecter que pour donner des droits d'accès à vos utilisateurs

Plateforme Soltéa pour vous connecter à votre espace sécurisé

- Une plateforme centrale et unique pour bénéficier du solde (pas de versement en dehors de cette plateforme)
- Accessible par plusieurs utilisateurs au sein des établissements (par Siret)
- Connexion avec vos ID et mots de passe fournis par Net entreprises



* Groupement d'intérêt public relatif à la Modernisation des déclarations sociales)

Accès à un portail d'information public

Vous y retrouverez des articles, la foire aux questions, des tutoriels d'utilisation

 Accessibilité



SOLTéA, plateforme de
répartition du solde de la
taxe d'apprentissage



Aide

[Accueil](#)

[Actualités](#)

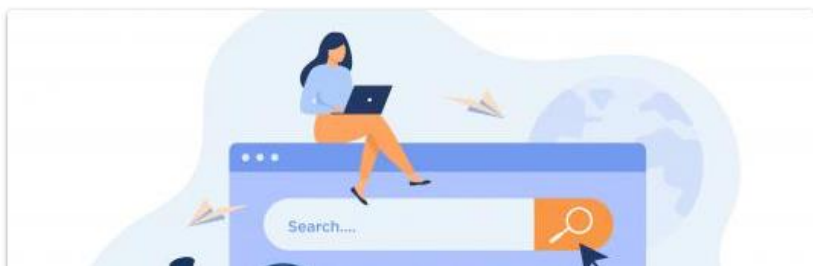
[Établissement bénéficiaire](#)

[Entreprise assujettie](#)

[Réglementation](#)

SOLTéA, plateforme du solde de la taxe d'apprentissage

Articles à la une



Accès à un portail d'information public

Cliquer sur le bouton « Connexion »



The screenshot shows the SOLTéA website header with the French Republic logo, the SOLTéA logo, and the text 'SOLTéA, plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage'. A navigation bar includes links for 'Accueil', 'Actualités', 'Établissement bénéficiaire', 'Entreprise assujettie', and 'Réglementation'. On the right, there are links for 'Aide' and 'Connexion', with an arrow pointing to the 'Connexion' button. Below the header, the main section is titled 'Connexion à l'espace privé' and is divided into two columns: 'Entreprise assujettie' and 'Etablissement bénéficiaire'. Each column has a 'SE CONNECTER' button and an illustration of people. Below each column, there are 'Actions associées' listed as bullet points. At the bottom, there is a 'Plan du site' link.

Connexion à l'espace privé

Entreprise assujettie

SE CONNECTER

Actions associées

- Choisir grâce à un moteur de recherche les établissements et/ou formations à soutenir
 - Suivre les versements réalisés aux établissements

Etablissement bénéficiaire

SE CONNECTER

Actions associées

- Renseigner un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour recevoir les fonds fléchés par les entreprises
- Renseigner le site internet permettant de présenter mon établissement
 - Trouver une synthèse des fonds attribués

Plan du site

Connexion / habilitation via Net Entreprises grâce à mon Siret



Je me connecte avec mes identifiants
Net-Entreprises

Numéro de Siret

Saisissez votre numéro de Siret

14 chiffres

Nom

Saisissez votre nom

Nom inscrit via Net-Entreprise

Prénom

Saisissez votre prénom

Mot de passe

Saisissez votre mot de passe

8 caractères dont une majuscule, une minuscule et un chiffre

Se connecter

[Mot de passe oublié ?](#)

Je ne connais pas mes identifiants
Net-Entreprises

Pour accéder au portail, vous devez
posséder un compte Net-Entreprises.

Si ce n'est pas le cas, veuillez cliquer ci-
dessous

► [Accéder à Net-entreprises.fr](#)

Besoin d'aide ? Retrouvez des guides
d'utilisation sur [Net-entreprises](#) ou
contactez l'assistance Net-entreprises au
0 820 000 516 ou via leur site internet.



Donnant accès à un espace sécurisé privé, accessible à plusieurs personnes
au sein d'un même établissement.

Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

Les modalités de connexion des établissements sur la plateforme

Qui sera administrateur du compte au sein des établissements?



Le nombre de comptes par établissement sera-t-il limité?



Est-il possible de donner des droits différents ou des périmètres de visualisation différents aux utilisateurs de l'espace établissement ?



Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

Les modalités de connexion des établissements sur la plateforme

Qui sera administrateur du compte au sein des établissements?

Un administrateur existe peut être déjà au sein de votre établissement sur la plateforme Net-entreprise. Il pourra déléguer les droits d'accès à des gestionnaires. Si aucun administrateur n'existe, vous pouvez demander sa désignation auprès de Net-entreprises.

Le nombre de comptes par établissement sera-t-il limité?

Non, plusieurs utilisateurs pourront bien être habilités au sein de votre établissement. Les accès seront possibles dès mars 2023 (pas avant).

Est-il possible de donner des droits différents ou des périmètres de visualisation différents aux utilisateurs de l'espace établissement ?

OUI - Chaque utilisateur habilité disposera des mêmes fonctionnalités, mais seul le détenteur du code secret adressé par courrier au responsable de l'établissement aura le pouvoir d'enregistrer ou de modifier les coordonnées bancaires

Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

Les modalités de connexion des établissements sur la plateforme

Sera-t-il possible de donner mes accès à un tiers (agent comptable par exemple) ? Comment ?



Le nombre d'accès par compte établissement est-il limité?



Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

Les modalités de connexion des établissements sur la plateforme

Sera-t-il possible de donner mes accès à un tiers (agent comptable par exemple) ? Comment ?

OUI - Les tiers pourront accéder au portail grâce aux accès délégués par l'Administrateur Net entreprises. Ils auront les mêmes fonctionnalités que l'établissement/l'employeur qui lui délègue les droits.

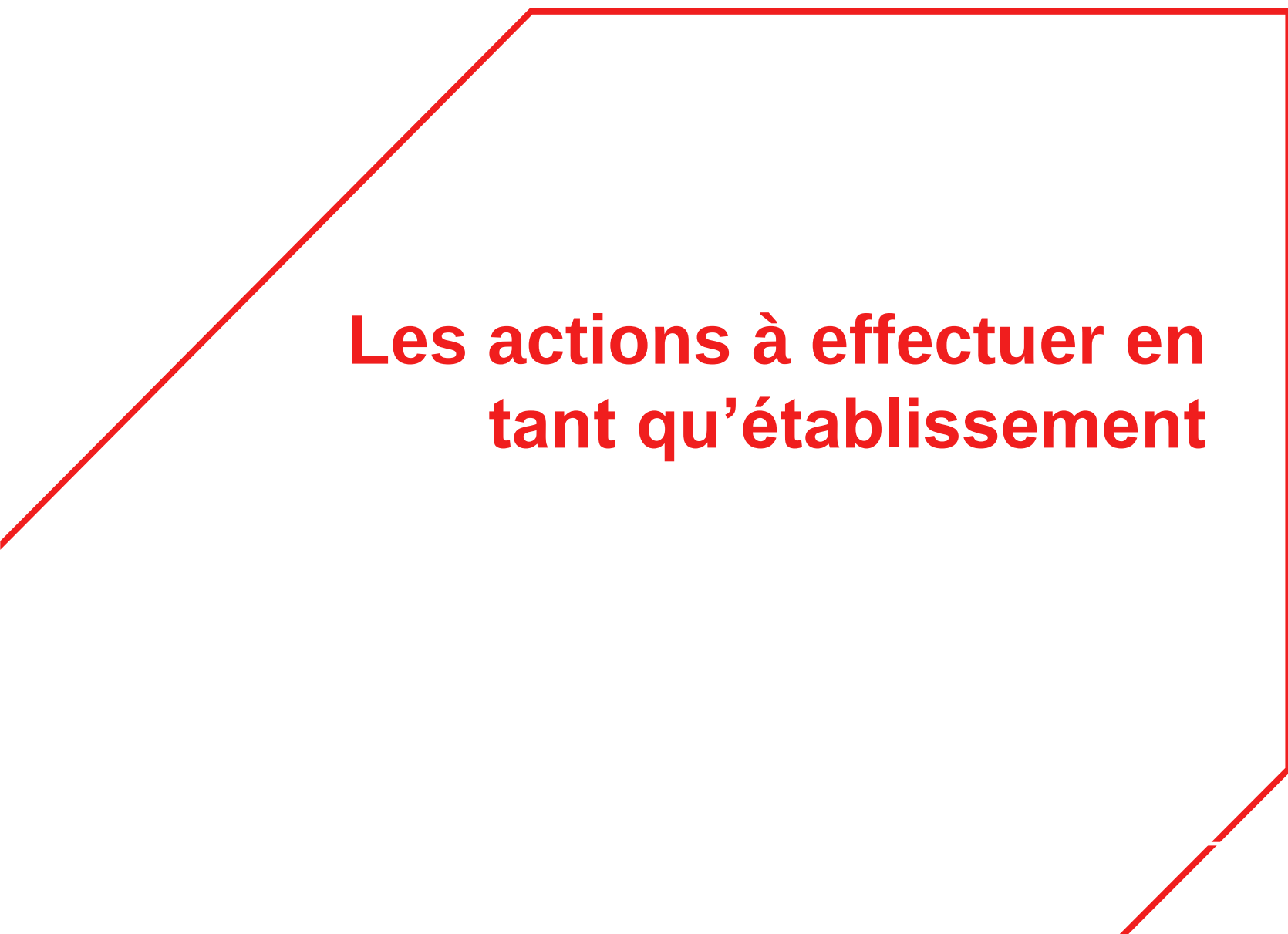
Le nombre d'accès par compte établissement est-il limité?

NON – il sera possible de déléguer vos droits à autant d'utilisateurs que souhaités, par le biais de la plateforme Net entreprises

A red geometric frame consisting of a diagonal line from the bottom-left to the top-left, a horizontal line at the top, a vertical line on the right, and a diagonal line from the bottom-right to the top-right.

05

**Fonctionnalités de la
plateforme**

A red geometric frame consisting of a horizontal top line, a vertical right line, and two diagonal lines forming a parallelogram shape. The text is centered within this frame.

**Les actions à effectuer en
tant qu'établissement**

2 actions essentielles pour chaque établissement :

Enregistrer les coordonnées bancaires de l'établissement



Prendre connaissance de la
fiche établissement

si nécessaire demander ou
apporter les compléments



designed by freepik

1 Enregistrer les coordonnées bancaires de l'établissement

Saisie d'un code secret transmis par voie postale à l'adresse contact indiquée dans les listes officielles d'établissements habilités à percevoir le solde de la TA.

Coordonnées bancaires votre établissement

Les crédits qui vous sont attribués par les employeurs sont versés par la Caisse des dépôts sur le compte que vous indiquez ce-dessous. Vous pouvez les modifier à tout moment

Afin de protéger votre compte, nous souhaitons nous assurer que c'est bien vous qui essayer de modifier vos coordonnées bancaires.

Un courrier a été envoyé à l'adresse de votre établissement indiqué plus haut contenant un code secret de 6 chiffres. Celui-ci doit être renseigné à chaque modification des coordonnées bancaires de votre établissement

Attention : Si le code n'est pas valide, nous ne pourrons pas enregistrer vos coordonnées bancaires.

Saisissez le code secret

[Je n'ai pas reçu le code secret](#)

Vos coordonnées bancaires

Titulaire du compte

IBAN

Le format n'est pas reconnu. L'IBAN doit contenir 27 caractères

1 Enregistrer les coordonnées bancaires de l'établissement

Saisie d'un code secret transmis par voie postale à l'adresse contact indiquée dans les listes officielles d'établissements habilités à percevoir le solde de la TA.

Coordonnées bancaires votre établissement

Les crédits qui vous sont attribués par les employeurs sont versés par la Caisse des dépôts sur le compte que vous indiquez ce-dessous. Vous pouvez les modifier à tout moment

Afin de protéger votre compte, nous souhaitons nous assurer que c'est bien vous qui essayer de modifier vos coordonnées bancaires.

Un courrier a été envoyé à l'adresse de votre établissement indiqué plus haut contenant un code secret de 6 chiffres. Celui-ci doit être renseigné à chaque modification des coordonnées bancaires de votre établissement

Attention : Si le code n'est pas valide, nous ne pourrons pas enregistrer vos coordonnées bancaires.

Saisissez le code secret

[Je n'ai pas reçu le code secret](#)

Le code secret figure dans un courrier envoyé par voie postale

1 Enregistrer les coordonnées bancaires de l'établissement

Saisie d'un code secret transmis par voie postale à l'adresse contact indiquée sur les listes d'habilitation pour pouvoir renseigner vos coordonnées bancaires

Saisissez le code secret

[Je n'ai pas reçu le code secret](#)

Vos coordonnées bancaires

Titulaire du compte

IBAN

Le format n'est pas reconnu. L'IBAN doit contenir 27 caractères

Il suffit de remplir le code secret pour accéder à la saisie des coordonnées bancaires

Le code permettant de renseigner votre RIB est envoyé à l'adresse figurant dans les listes

Il est donc important de vous assurer :

- D'avoir renseigné correctement cette adresse dans votre dossier d'habilitation
- De renseigner votre RIB dès réception de ce code secret.

2. Présentation de la fiche établissement

La fiche établissement comporte des boutons cliquables pour partager la fiche, visualiser la fiche ou demander une modification.

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SOL T&A

ACCESSIBILITÉ | AIDE | L.DUPONT

ACCUEIL **FICHE ÉTABLISSEMENT** SUIVI DES VERSEMENTS

Accueil > Fiche établissement

← Fiche établissement

PARTAGER MA FICHE VISUALISER MA FICHE

Coordonnées de votre établissement

FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION

Les informations suivantes sont celles que vous avez renseignées lors de votre demande d'habilitation auprès des services compétents.

Vous pouvez demander leur modification en cliquant sur « Faire une demande de modification ». Votre demande sera soumise à l'autorité compétente.

2. Présentation de la fiche établissement

[Accueil](#) > Fiche établissement

← Fiche établissement

 PARTAGER MA FICHE

 VISUALISER MA FICHE

Coordonnées de votre établissement

[FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION](#)

Les informations suivantes sont celles que vous avez renseignées lors de votre demande d'habilitation auprès des services compétents.

 Vous pouvez demander leur modification en cliquant sur « Faire une demande de modification ». Votre demande sera soumise à l'autorité compétente.

Vérifiez les informations présentes sur votre
fiche établissement

2. Vérifier la fiche établissement

Chaque fiche établissement est pré-remplie depuis les données figurant dans les listes officielles d'établissements habilités à percevoir le solde de la TA. Elle peut recevoir des compléments / modifications selon vos besoins.

Les informations suivantes sont celles que vous avez renseignées lors de votre demande d'habilitation auprès des services compétents.

 Vous pouvez demander leur modification en cliquant sur « Faire une demande de modification ». Votre demande sera soumise à l'autorité compétente.

Nom : École de production industrielle de couture et confection

Sigle : EPICC

Adresse : 139 rue des Arts

Commune : Roubaix

Code postal : 59100

SIRET : Non renseigné

Code UAI : 0597234T

Téléphone : 03 74 09 88 12

Mail : contact@epicc59.fr

Vérifiez les coordonnées
de votre établissement et
les informations de contact

2. Vérifier la fiche établissement

Vos formations éligibles

[FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION](#)

Les entreprises ont la possibilité d'attribuer le solde de la taxe d'apprentissage soit à votre établissement ou une de ses composantes, soit spécifiquement à une ou plusieurs de vos formations.

Vous avez 30 formations éligibles au solde de la taxe d'apprentissage.

Intitulé de la formation	Titre du diplôme	Niveau de diplôme	Code RNCP
CAP	Métiers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métiers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métiers de la mode - vêtement flou	3	50024240

Retrouvez vos formations éligibles

2. Vérifier ma fiche établissement

Vos formations éligibles

[FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION](#)

Les entreprises ont la possibilité d'attribuer le solde de la taxe d'apprentissage soit à votre établissement ou une de ses composantes, soit spécifiquement à une ou plusieurs de vos formations.

Vous avez 30 formations éligibles au solde de la taxe d'apprentissage.

Intitulé de la formation	Titre du diplôme	Niveau de diplôme	Code RNCP
CAP	Métiers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métiers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métiers de la mode - vêtement flou	3	50024240

Retrouvez les informations visibles aux employeurs

2. Compléter la fiche établissement

Contact(s)

Complétez votre fiche en ajoutant un ou des contact(s).

Contact supplémentaire 1 :

Prénom : Élodie

Nom : Mailly

Fonction : Responsable communication

Adresse mail : elodie-mailly@epicc59.fr

Téléphone : 01 67 67 06 81

Contact supplémentaire 2 :

Prénom : Thomas

Nom : Morin

Fonction : Responsable administratif

Adresse mail : thomes-morin@epicc59.fr

Téléphone : 01 67 67 06 81

Ajoutez autant de contacts que nécessaire en complétant le nom, prénom, fonction, adresse mail et numéro de téléphone

2. Vérifier ma fiche établissement

Un lien vers le site de l'établissement et des noms de contacts peuvent être ajoutés par les établissements à partir de leur espace personnel.

Contact(s)

MODIFIER

Complétez votre fiche en ajoutant un ou des contact(s).

Contact supplémentaire 1 :

Prénom : Élodie

Nom : Mailly

Fonction : Responsable communication

Adresse mail : elodie-mailly@epicc59.fr

Téléphone : 01 67 67 06 81

Contact supplémentaire 2 :

Prénom : Thomas

Nom : Morin

Fonction : Responsable administratif

Adresse mail : thomes-morin@epicc59.fr

Téléphone : 01 67 67 06 81

Ajoutez votre site internet et les sites de vos établissements

Site(s) internet

MODIFIER

Ajoutez un ou des liens concernant votre établissement.

Non renseigné

Comment l'établissement aura-t-il connaissance des fléchages réalisés à son bénéfice ?

2. Présentation de la fiche établissement

Chaque établissement bénéficie d'une fiche pré-remplie depuis les données figurant dans les listes officielles d'établissements habilités à percevoir le solde de la TA.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SOL T&A

ACCESSIBILITÉ | AIDE | L.DUPONT

ACCUEIL | FICHE ÉTABLISSEMENT | SUIVI DES VERSEMENTS

Accueil > Fiche établissement

← Fiche établissement

PARTAGER MA FICHE VISUALISER MA FICHE

Coordonnées de votre établissement FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION

Les informations suivantes sont celles que vous avez renseignées lors de votre demande d'habilitation auprès des services compétents.

Vous pouvez demander leur modification en cliquant sur « Faire une demande de modification ». Votre demande sera soumise à l'autorité compétente.

Retrouvez l'onglet de suivi des versements

Le suivi des versements réalisés

Page de suivi des versements accessible à compter des premiers versements le 15/07

[Accueil](#) > [Suivi des versements](#)

← Suivi des versements

Campagne 2022 ▾

Retrouvez ci-dessous le ou les versements effectués au bénéfice de votre entreprise.

Date du versement	Montant	Origine	État
15/07/2022	17 530 euros	22 entreprises	Payé
15/09/2022	250 euros	4 entreprises	En cours

Montant total : **17 780 €**

Détail des contributions

Retrouvez la liste des entreprises contributrices.

🔍 Recherche par raison sociale ou numéro de SIRET

[EXPORTER LE TABLEAU](#)

Raison sociale ▾

SIRET

Montant en euros ▾

Détail de l'attribution

Date de versement ▾

Suivez le montant global des versements opérés au titre des choix des employeurs

Le suivi des versements réalisés

Liste des employeurs ayant désigné l'établissement comme destinataire des fonds

Détail des contributions

Retrouvez la liste des entreprises contribu

Recherche par raison sociale ou numéro de SIRET

Consultez les employeurs ayant contribué, le montant et le niveau de fléchage.

Exportez le tableau sous format excel

EXPORTER LE TABLEAU

Raison sociale ↓	SIRET	Montant en euros ↓	Détail de l'attribution	Date de versement ↓
GALLIMARD	08475938595035	3 843 €	Établissement	15/07/2022
LEVI'S	44069771200063	2 350 €	Formation I	15/07/2022
FERMOB	44069771200063	1 350 €	Formation II	15/07/2022
LENOTRE	81457764900027	400 €	Formation I	15/07/2022
GERMINALE	81457764900027	50 €	Formation II	15/07/2022
THÉÂTRE DES CHAMPS ELY...	44069771200063	44 €	Établissement	15/07/2022
WEDOGIF	84484072800043	42 €	Établissement	15/07/2022
GALLIMARD	08475938595035	33 €	Formation I	15/07/2022
DELICE JUSSIEU	44069771200063	25 €	Formation II	15/07/2022
L'ECURIE	81457764900027	25 €	Formation I	15/07/2022

Le suivi des versements réalisés

Bilan annuel et pluriannuel des contributions reçues

Campagne **LES 5 DERNIÈRES ANNÉES** ▼

Retrouvez ci-dessous le ou les versements effectués au bénéfice de votre entreprise.

Année du versement : **2022** Montant : **17 780 euros**

Année du versement : **2021** Montant : **16 420 euros**

Année du versement : **2020** Montant : **0 euro**

Année du versement : **2019** Montant : **18 034,43 euros**

Suivez le montant global perçu,
par année

Date du versement	Montant	Origine	État
15/07/2022	17 530 euros	22 entreprises	Payé
15/09/2022	250 euros	4 entreprises	Payé
15/10/2022	254,43 euros	Répartition nationale du reliquat de crédits non affectés par les employeurs concernés. En savoir plus 	Payé

Montant total : **18 034,43 €**

Année du versement : **2018** Montant : **14 763 euros**

Le suivi des fléchages est consultable après virement opéré par la CDC

Vous aurez accès à un suivi des fléchages une fois les virements opérés (à compter du 15/07) :

- annuel et pluriannuel dès 2024 ;
- synthétique et détaillé par employeur ;
- Précisant le niveau de fléchage souhaité par l'employeur (Etablissement, composante, et/ou formation) ;
- ce suivi est exportable par fichier Excel.

Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

Les modalités de réception des fonds sur la plateforme

Comment les fonds seront-ils versés ?

Quand les fonds seront-ils versés?

Comment les sommes seront-elles versées aux formations et/ou aux composantes ?

Un historique des fonds perçus sera-t-il conservé sur la plateforme?

Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

Les modalités de réception des fonds sur la plateforme

Comment les fonds seront-ils versés ?

Par virement bancaire, aux établissements, à partir du RIB saisi.

Quand les fonds seront-ils versés?

Les fonds seront versés les 15/07 – 15/09 et 15/10 dès lors qu'un RIB sera saisi

Comment les sommes seront-elles versées aux formations et/ou aux composantes ?

L'employeur pourra choisir le niveau de fléchage qu'il souhaite effectuer (établissement, composante, formation). Ce fléchage sera visualisable par l'établissement dans son espace. Le versement des fonds est toutefois effectué au niveau de l'établissement ayant renseigné ses coordonnées bancaires.

Un historique des fonds perçus sera-t-il conservé sur la plateforme?

OUI - Un suivi pluriannuel sera à votre disposition.

Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

Les modalités de suivi de la campagne de versement

Le détail des entreprises contributrices sera-t-il consultable ?



Sera-t-il possible de visualiser les montants fléchés avant leur versement?



Le niveau de fléchage (établissement, composante, formation) sera-t-il précisé dans l'onglet de suivi ?



Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

Les modalités de suivi de la campagne de versement

Le détail des entreprises contributrices sera-t-il consultable ?

OUI - Sur votre espace connecté, vous pourrez consulter l'ensemble des entreprises ayant fléché à destination de votre établissement.

Sera-t-il possible de visualiser les montants fléchés avant leur versement?

NON - Les montants fléchés par les entreprises seront visualisables sur votre espace au moment des périodes de versement : 15/07 – 15/09 et 15/10

Le niveau de fléchage (établissement, composante, formation) sera-t-il précisé dans l'onglet de suivi ?

OUI - le suivi permettra d'avoir l'ensemble des informations relatives au fléchage effectué par la (les) entreprise(s)

Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

Les modalités de suivi de la campagne de versement

Le montant le TA visible est-il déduit des frais de gestion CDC/
Urssaf?



Comment cela va se passer pour les chèques ? Devons
nous les enregistrer sur la plateforme ?



Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

Les modalités de suivi de la campagne de versement

Le montant de TA visible est-il déduit des frais de gestion CDC/Urssaf?

OUI - Des frais de gestion seront en effet prélevés sur le fonds, par les Urssaf et CCMSA d'une part, et par la CDC d'autre part.

Comment cela va se passer pour les chèques ? Devons nous les enregistrer sur la plateforme ?

NON - Les fonds seront transmis aux établissements par virements bancaires, par la CDC.

Comment l'employeur pourra t-il rechercher un bénéficiaire et lui affecter ses crédits sur la plateforme ?

L'accès à un moteur de recherche multi critères

Une fois connecté sur la plateforme SOLTéA, l'employeur accède à un moteur de recherche qui lui permet de restituer :

- un ou plusieurs établissement(s) ;
- une ou plusieurs formation(s) ;
- une composante ou un sous-établissement de l'établissement (identifié par son UAI ou un autre code)

NB : le virement sera toujours à destination de l'établissement (identifié par son Siret et ses coordonnées bancaires).

La recherche peut s'effectuer par Siret, Raison sociale, UAI, Code RNCP, Intitulé de diplôme ou niveau de diplôme ainsi que par localisation.

Le moteur de recherche pour les employeurs

Permet d'accéder aux établissements, composantes et formations éligibles



[ACCESSIBILITÉ](#) | [AIDE](#) | [L.DUPONT](#)

[ACCUEIL](#) | [RECHERCHE ÉTABLISSEMENT](#) | [SYNTHÈSE](#) | [SUIVI DES VERSEMENTS](#)

[Accueil](#) > Recherche établissement

[← Recherche établissement](#)

Profil d'attribution
A

MARCHÉ

SIRET
104

Crédits restants
100 %

Statut
Disponible

VOIR MON PRO

Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir.

Vous devez renseigner au moins un champ de saisie :

Nom de l'établissement ou Code UAI ou SIRET

Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple : 0470009E

Département

Sélectionnez un département dans la liste

Ville

Distance : 0 à 150 km

Recherche d'établissement avec une formation

Intitulé de la formation

Niveau de diplôme

Sélectionnez un niveau de diplôme dans la liste

Titre du diplôme

LANCER UNE RECHERCHE

RÉINITIALISER MES CRITÈRES

VOIR MOINS DE CRITÈRES

L'employeur recherche par : Nom de l'établissement, Siret, Code UAI et localisation

L'employeur recherche par : intitulé formation, niveau diplôme, titre du diplôme

Le moteur de recherche pour les employeurs

Restitue un ou plusieurs établissements dans un ordre aléatoire



ACCESSIBILITÉ | AIDE | L.DUPONT

ACCUEIL | **RECHERCHE ÉTABLISSEMENT** | SYNTHÈSE | SUIVI DES VERSEMENTS

Accueil > Recherche établissement

← Recherche établissement

Profil d'attribution
A

SIRET
104

Crédits restants
100 %

Statut
Disponible

VOIR MON PORTEFEUILLE

Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir.

Vous devez renseigner au moins un champ de saisie :

Nom de l'établissement ou Code UAI ou SIRET
Polytech

Ville

Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple : 0470009E

🔍 LANCER UNE RECHERCHE

RECHERCHE AVANCÉE

Résultats : 36 établissements

École polytechnique universitaire de Savoie
Annecy | 74940

VOIR LA FICHE

Insitut régional universitaire polytechnique
Villeurbanne | 69100

VOIR LA FICHE

École polytechnique de Grenoble

VOIR LA FICHE

L'employeur consulte les résultats de recherche

L'employeur peut effectuer sa recherche grâce à un moteur performant et neutre

L'employeur aura accès à un moteur de recherche qui lui permet de trouver:

- Un établissement (Siret, raison sociale)
- Une composante le cas échéant (UAI)
- Une formation (intitulé de diplôme, niveau de diplôme, code RNCP)
- Via une recherche simple ou avancée à partir des informations transmises dans les listes d'habilitation

Fléchage

Etablissement ou niveau formation

Lycée polyvalent Marlioz

Adresse

Chemin du Lycée - BP 251
73102 Aix-Les-Bains Cedex

Coordonnées

04 74 51 01 75

Informations

SIRET : Non renseigné
Code UAI : 0730003G

Répartition de mon solde

Tous les champs sont obligatoires

Vous souhaitez :

- ☐ Attribuer à l'établissement
- ☐ Attribuer à une/des formations de l'établissement

L'employeur consulte la fiche établissement et choisit le niveau de fléchage : établissement, formation, composante

ENREGISTRER MES CHOIX

Fléchage

Choix des formations éligibles

Répartition de mon solde

Tous les champs sont obligatoires

Vous souhaitez :

- ☐ Attribuer à l'établissement
- ☒ Attribuer à une/des formations de l'établissement

Sélectionnez les formations que vous souhaitez soutenir :

- ☒ Diplôme d'ingénieur de spécialisation entrepreneuriat et innovation
- ☒ Diplôme d'ingénieur spécialité génie biomédical
- ☐ Diplôme d'ingénieur spécialité informatique
- ☐ Diplôme d'ingénieur spécialité mathématiques appliquées et modélisation
- ☐ Diplôme d'ingénieur spécialité mécanique
- ☐ Diplôme d'ingénieur spécialité systèmes industriels
- ☐ STS - Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAE

Si l'employeur sélectionne le niveau « formation », il choisit ensuite les formations qu'il souhaite soutenir

La répartition par l'employeur peut aller dans le niveau de détail figurant au sein des listes

Vous aurez accès à un suivi des fléchages au niveau :

- Etablissement
- Composante*
- Formation*

* : en fonction des informations présentes au sein des listes d'habilitation

Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

La place de la plateforme dans la relation Établissement - Employeurs

La plateforme permettra-t-elle la gestion des promesses de dons?



Pourrais-je continuer à organiser des appels à projets internes à mon établissement?



La plateforme émettra-t-elle des reçus libératoires ?



Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

La place de la plateforme dans la relation Établissement - Employeurs

La plateforme permettra-t-elle la gestion des promesses de dons?

NON - Les employeurs se seront déjà acquittés de leur obligation auprès des collecteurs lorsqu'ils se connecteront sur SOLTéA. Ils exprimeront directement leurs vœux de répartition sans avoir à formuler de promesse de dons. La CDC déclenchera les virements bancaires en application de ces vœux et portera l'information à la connaissance des établissements.

Pourrais-je continuer à organiser des appels à projets internes à mon établissement?

OUI - Le fonctionnement de la plateforme est sans incidence ni sur la relation partenariale avec les employeurs, ni sur la gestion interne des crédits collectés par les établissements.

La plateforme émettra-t-elle des reçus libératoires ?

NON - Les versements libératoires ne seront plus nécessaires. La collecte opérée par l'Urssaf et les MSA par le biais de la DSN libère de fait les employeurs de leurs obligations.

Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

La place de la plateforme dans la relation Établissement - Employeurs

La plate-forme gère-t-elle également les dons en natures aux CFA ?

SOLTEA sera t-elle la seule manière pour les entreprises de verser leur solde ?

Toutes les entreprises seront elles concernées ou y-a-t 'il des dérogations pour certaines catégories ?

Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

La place de la plateforme dans la relation Établissement - Employeurs

La plate-forme gère-t-elle également les dons en natures aux CFA ?

NON - Soltéa ne gère que les versements pécuniaires.

SOLTEA sera t-elle la seule manière pour les entreprises de verser leur solde ?

Non les employeurs peuvent toujours procéder directement à des subventions en nature auprès des CFA.

En revanche, pour les employeurs souhaitant verser leur solde à destination des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle, Soltéa est la seule manière pour les entreprises de verser leur solde.

Toutes les entreprises seront elles concernées ou y-a t'il des dérogations pour certaines catégories ?

Tous les employeurs assujettis au solde de la taxe d'apprentissage devront passer par Soltéa pour répartir celui-ci. Il n'y a pas de dérogation possible.

Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

La place de la plateforme dans la relation Établissement - Employeurs

Si une école a plusieurs sites et plusieurs UAI, faut-il saisir plusieurs fiches?

Pour les universités : l'employeur retrouvera-t-il la liste de ses composantes ici ?

Si l'employeur ne mentionne pas d'établissement bénéficiaire. Que se passe-t-il ?

Vous nous avez posé des questions complémentaires sur ...

La place de la plateforme dans la relation Établissement - Employeurs

Si une école a plusieurs sites et plusieurs UAI, faut-il saisir plusieurs fiches?

NON - Une seule fiche établissement sera établie et consultable par l'employeur : elle précisera les composantes et/ou formations le cas échéant. La fiche établissement est issue des données figurant dans les listes officielles ; votre action consiste à les vérifier sur votre espace connecté.

Pour les universités : l'employeur retrouvera-t-il la liste de ses composantes ici ?

OUI - si le numéro UAI ainsi que le nom de la composante figurent bien au sein des listes. La composante sera alors visible sur la fiche établissement pour l'employeur.

Si l'employeur ne mentionne pas d'établissement bénéficiaire. Que se passe-t-il ?

Si l'employeur n'effectue aucun fléchage, les fonds seront tout de même affectés aux établissements en fin de campagne, selon des critères en cours de définition.

En bref

Pour bénéficier du solde de la taxe d'apprentissage, il vous faut...



Obtenir une **habilitation** auprès du service instructeur compétent en fournissant l'ensemble des éléments nécessaires (Siret, UAI, Code RNCP, coordonnées...);



Vous connecter sur SOLTéA dès le **1er mars 2023** pour saisir vos coordonnées bancaires ;



Vous pourrez ensuite suivre les versements qui pourraient intervenir dès le **15 juillet 2023**.

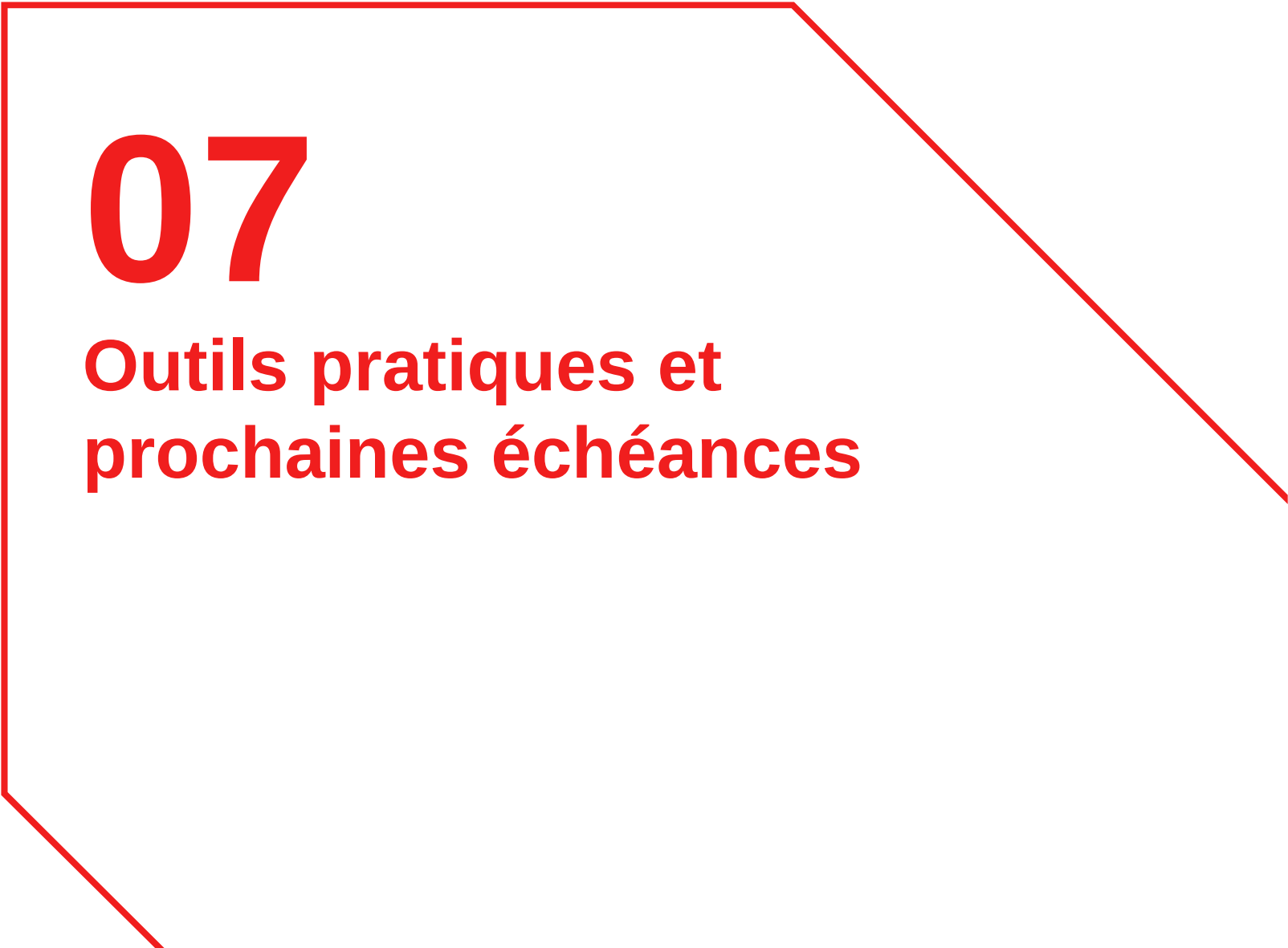


Il n'est plus nécessaire de fournir **un reçu libératoire** à destination des entreprises contributrices, la collecte de la taxe étant effectuée directement par les Urssaf et MSA par le biais de la DSN des entreprises.

A red geometric border consisting of a vertical line on the left, a horizontal line at the bottom, and a diagonal line on the right. The top-left corner is cut off by a diagonal line.

06

Vos questions

A red geometric frame consisting of a vertical line on the left, a horizontal line at the top, and a diagonal line on the right that slopes downwards from the top-right corner to the bottom-left corner.

07

**Outils pratiques et
prochaines échéances**

Communication sur la plateforme



Une plaquette synthétique sera à disposition pour présenter la plateforme, il vous sera possible de la transmettre lors de vos échanges avec les employeurs.

Un portail d'information sera mis en ligne en janvier 2023.

Ce webinaire et le support de présentation seront disponibles en replay sur le portail d'information.

Une communication spécifique aux employeurs sera mise en place début 2023.

Les prochaines échéances

Ouverture de la plateforme



Janvier 2023

- Ouverture d'un portail d'information

Mars 2023

- Ouverture du portail aux établissements

Avril 2023

- Ouverture du portail aux employeurs



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

caissedesdepots.fr



Merci de votre participation nombreuse



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*